

**ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EPARGNE POUR LA RETRAITE
ADER**

Association sans but lucratif régie par la Loi du 1er juillet 1901
24-26 rue de la Pépinière – 75008 PARIS

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE
22 juin 2023**

L'ordre du jour de cette Assemblée générale est le suivant :

A titre ordinaire

- Approbation du rapport du Conseil d'administration et des comptes annuels de l'Association pour l'exercice 2022
- Convention visée à l'article L.612-5 du code de commerce
- Quitus aux administrateurs
- Indemnités et avantages au titre de Membre du Conseil d'administration
- Approbation du budget de l'Association pour l'exercice 2023
- Délégation de pouvoir de l'Assemblée générale au Conseil d'administration en vue de la signature d'avenants aux contrats d'assurance et de capitalisation souscrits par l'Association, dans le cadre des articles L.141-7 et R.141-6 du code des assurances
- Pouvoirs pour formalités

A titre extraordinaire

- Modification statutaire – ARTICLE 3 : SIEGE
- Modification statutaire – ARTICLE 8 : ROLE DES MEMBRES DU BUREAU
- Amélioration des garanties invalidité de certains contrats de prévoyance
- Modification de l'article Contrôle-expertise de certains contrats de prévoyance
- Mise en place d'un mécanisme de réduction du nombre de jours de franchises pour certains contrats de prévoyance